

Prix Impact scientifique de la relève

Édition 2025

Objectif

Par ce prix, le Cirris tient à souligner l'excellence et l'impact des travaux réalisés par sa communauté étudiante. Chaque année, deux prix de 1 000 \$ sont attribués à des personnes étudiantes membres du Cirris — un prix par axe de recherche (Fonctions et Environnement).

Ces prix récompensent :

- **La publication d'un article** ayant contribué de manière remarquable à l'avancement des connaissances ou des pratiques en lien avec la mission du Cirris, au cours de l'année;
- **La capacité à vulgariser le contenu de cet article** et à le rendre accessible au grand public, favorisant ainsi la diffusion des savoirs.

Admissibilité

La personne étudiante présentant une demande devra répondre aux critères suivants :

- 1- L'article soumis au concours doit découler de travaux réalisés au Cirris, et le Cirris doit apparaître dans les affiliations des auteurs.
- 2- L'article doit avoir été rendu public durant l'année 2025 à la date de clôture du concours dans une revue scientifique avec révision par les pairs.
- 3- L'article doit être disponible en libre accès.
- 4- La personne étudiante doit être premier auteur.
- 5- La personne étudiante doit être membre du Cirris au moment de la publication (tel qu'attesté par son inscription au registre du centre).
- 6- La personne étudiante doit être toujours en cheminement académique de 2^{ème}-3^{ème} cycle ou en stage postdoctoral dans une université.

Dépôt de candidature

Pour soumettre une candidature la personne étudiante doit remplir et soumettre le formulaire électronique disponible dans le lien suivant : [Formulaire - Prix Impact scientifique de la relève](#) . Le formulaire doit être soumis avant le **19 janvier 2026**.

Un accusé de réception sera transmis après la réception du formulaire.

Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- 1- Résumé vulgarisé décrivant la contribution de l'article à l'avancement des connaissances ou des pratiques (*3000 caractères, espaces compris*) – **30 %**
- 2- Démonstration de la pertinence ou des retombées de l'article en lien avec la mission et les objectifs stratégiques 2022-2028 du Cirris (*2000 caractères, espaces compris*) – **30 %**
- 3- Capacité à vulgariser oralement le contenu de l'article – **40 %**

Modalités d'évaluation des candidatures

L'évaluation des candidatures se fera sur la base :

- Du **formulaire de candidature** soumis;
- D'une **présentation orale vulgarisée** de l'article (en français).

Le formulaire de candidature sera évalué par un jury composé de deux membres chercheur.e.s du Cirris.

Les présentations, qui se tiendront virtuellement, auront une durée de trois minutes par candidat ou candidate, et seront effectuées devant un jury composé d'un membre chercheur du Cirris, d'un membre citoyen et d'un membre issu des milieux de pratique.

Des questions sur le programme?

Contactez-nous à l'adresse suivant : cirris.dev.recherche.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca